

Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examens

Cycle	2022-2023/2
Titre	CESS P
Matière	Coiffeur/Coiffeuse

**Direction de l'organisation
des jurys**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be
Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de l'option de base groupée (OBG) : Coiffeur/Coiffeuse

DEGRE	3	PROFESSIONNEL	
SECTEUR	8	SERVICES AUX PERSONNES	
GROUPE	83	SOINS DE BEAUTE	
OPTION 8314 COIFFEUR/COIFFEUSE			R
	Code	6P	ACCROCHE
EVOLUTION DU METIER, TECHNOLOGIE ET COMMUNICATION PROFESSIONNELLE	4171	4	CT Coiffure DS
TRAVAUX PRATIQUES ET STAGES			
T.P. COIFFURE	3163	15	PP Coiffure DS
RENFORCEMENT TECHNIQUE	4531	0 1 2	CT Coiffure DS
RENFORCEMENT PRATIQUE	4532	2 1 0	PP Coiffure DS
TOTAL		21	

●●● Programme : Coiffeur/Coiffeuse Manager du 9 juin 2017

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes>. Numéro du programme : Le numéro du programme : 461/2015/CPU <https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/461-2015-CPU.pdf> (à défaut de programme, l'évaluation se basera sur les compétences requises dans le profil de formation).

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles complètent le programme et précisent notamment les modalités d'évaluation.

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

CESS (Certificat d'Études du troisième degré de l'enseignement secondaire supérieur professionnel)

●●● Condition(s) pour présenter l'examen

●●● Rencontre obligatoire

Le candidat devra se présenter à une **RENCONTRE OBLIGATOIRE**.

Celle-ci se tiendra **le lundi 17 avril à 13h30**

Lieu : **Collège Saint-Augustin** situé rue de la Thyria, 16 à 5651 Thy-le-Château

En cas d'absence à celle-ci, le candidat ne sera pas convoqué à la suite des épreuves.

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de

II. Organisation de(s) l'examen(s)

●●● Modalités d'évaluation d'examens

L'examen: se déroulera **le mercredi 17 mai à 8h30** au **Collège Saint-Augustin** situé **rue de la Thyria, 16 à 5651 Thy-le-Château.**

Durée de l'examen : 4h.

●●● Matériel

Voir les consignes ci-dessous.

Consignes de l'épreuve théorique :

Le candidat rédigera préalablement un rapport à partir d'une recherche liée aux nouvelles techniques de travail et de produit de la coiffure homme et/ou dames.

Cette recherche portera sur :

- une méthode de coupe dame ou homme ;
- un produit de coloration ou décoloration ;
- un produit de soins ou de finition.

Contenu du rapport :

Le candidat veillera pour chaque technique et produit à définir :

- la source d'information, firme, publicité, formation, etc.
- le résultat attendu.
- le mode d'application, technique de travail.
- les matériels nécessaires, descriptions, fonctionnements.
- la description du produit, type, forme, effet sur le cheveu, précautions d'emploi.
- le public cible.
- la durée de la prestation.
- Émettre une critique positive ou négative personnel, à partir de son expérience acquise et justifier ses propos.

Défense Oral :

- **Présentation du candidat :** en tant que coiffeur manager il présentera oralement le compte rendu de son rapport devant l'examineur. Il pourra étayer ses propos à l'aide de support didactique, photo, pancarte, vidéo, un ordinateur, tablette et tout matériel lié à la compréhension des nouvelles techniques et ce dans le but d'informer et de former ses collaborateurs.
- **Questions – Réponses :** à la suite de la présentation du candidat, une séance de questions – réponse entre le candidat et l'examineur sur certain point de son rapport et de sa présentation aura lieu.

Remise du rapport :

- Le candidat transmettra le rapport écrit en format PDF à l'adresse mail qui lui sera communiquée ultérieurement et ce pour le jeudi 10 mai 2018.

Modalité d'épreuve pour la pratique professionnelle

Le candidat doit être accompagné de 2 modèles.

1) Modèle homme :

- Réaliser un shampoing, soins et une coupe (cheveux, barbe et/ou moustache, favoris) ---
- avoir une chevelure complète minimum de 1cm sur les côtés et la nuque

2) Modèle dame coupe et coloration :

- Réaliser une coloration avec shampoing et coiffage avec effet lumière, c'est-à-dire qu'il réalisera des mèches de minimum 2 tons plus clairs que la couleur de fond.
Exemple : couleur de fond blond foncée dorée, les mèches devront avoir au minimum une hauteur de ton de 8, peu importe le reflet.
- Réaliser une coupe dame avec shampoing et coiffage.

Critères :

- Planifier et organiser sa journée de travail.
- Compléter la feuille de diagnostic qui sera fournie le jour de l'épreuve et justifier ses choix.
- Longueur de cheveux de minimum de 8 cm et maximum hauteur épaule. Le changement de couleur doit se faire sur la totalité de la chevelure et pas uniquement les repousses.
- Lors de l'épreuve vous proposerez au modèle, sur base de photos sur tablette, smartphone, etc. Des coupes combinées, en concertation avec le modèle et l'examineur, vous choisirez et préciserez également le coiffage illustré par la photo de la coupe choisie.

Modèle dame ou sur tête postiche :

- Réaliser une coiffure de circonstance : la coiffure doit répondre à un thème défini par vous : mariage, glamour, témoin de mariage, anniversaire, etc.
- Contenir un accessoire en rapport avec le thème choisi.

Matériels à apporter par le candidat pour les épreuves :

- Brosses rondes et plates
- Ciseaux droit et effileur
- Peigne de coupe, tige, démêloir
- Sèche-cheveux
- Pinces de séparation
- Capes
- Rasoir
- Bols et pinceaux coloration
- Rasoir
- Produits de coloration et oxydant
- Coiffure de circonstance, pinces, élastiques, épingles
- Produits de coloration, décoloration et oxydant

●●● Pondération

Théorique (Oral) :/100 (remis /20)

Travaux pratiques :/100 (remis /20)